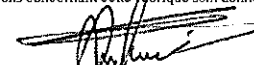


Désignation de l'entreprise : SARL 2 AMC MEDITERRANEE		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	623 321	FH		FI	623 321	807 420	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	623 321	FK		FL	623 321	807 420	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ	88	168	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	623 409	807 588
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	73 925	55 411	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	304 262	477 117	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	7 310	8 496	
	Salaires et traitements *					FY	82 200	78 312	
	Charges sociales (10)					FZ	33 050	37 347	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ \text{dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al 3)} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$			HS		GA	10 941	9 732
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
Autres charges (12)					GE	2	25		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	511 690	666 441	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	111 719	141 147	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	69	2	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	69	2	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	476	654	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	476	654	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(407)	(652)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	111 312	140 495	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL 

Désignation de l'entreprise : SARL 2 AMC MEDITERRANEE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12		
Adresse de l'entreprise : 317 AVENUE DES PLANTIERS 06700 SAINT LAURENT DU VAR		Durée de l'exercice précédent * 12		
Numéro SIRET * 4 5 1 2 1 3 1 6 9 0 0 0 3 5			Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N, clos le, 31/12/2023		
		N-1 31/12/2022		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CO	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terrains	AN	AC	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AC	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
	Immobilisations en cours	AV	AW	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (E)	Avances et acomptes	AX	AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
	Prêts	BF	BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	
TOTAL (II)		BJ	BK	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
		En cours de production de biens	BN	BO
		En cours de production de services	BP	BQ
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS
		Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY
		Autres créances (3)	BZ	CA
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE
Disponibilités		CF	CG	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	
	TOTAL (III)	CJ	CK	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
Ecarts de conversion actif * (VI)		CN		
TOTAL GENERAL (I à VI)		CC	CA	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an :	
Clause de réserve de propriété: *		Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

Désignation de l'entreprise		SARL 2 AMC MEDITERRANEE		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :7.500.....)	DA	7 500		7 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	750		750
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>)	DG	158 008		158 008
	Report à nouveau	DH	287 498		178 561
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	87 329		108 938
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	541 086	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	18 369		27 275
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>)	DV	754		3 041
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	39 546		27 238
	Dettes fiscales et sociales	DY	20 439		45 125
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	4 992		162
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			11 000
	TOTAL (IV)	EC	84 099		113 840
	Ecart de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	625 185		567 597
RENOVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	74 821		95 472	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SARL 2 AMC MEDITERRANEE

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 Euros
Siège social : 317 Avenue des plantiers
06700 ST LAURENT DU VAR
RCS : ANTIBES B 451 213 169

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JUN 2024

L' an deux mille vingt quatre, le vingt-cinq juin à 10 heures, les associés de la SARL 2 AMC MEDITERRANEE, société à responsabilité limitée au capital de 7 500 €, divisé en 750 parts de 10€ chacune, se sont réunis en assemblée générale mixte au siège social, sur la demande qui leur a été faite par la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur David ANTIMI en sa qualité de gérant.

Après avoir déclaré qu'il possède personnellement	700 parts
le président constate la présence de :	
Monsieur Libero ANTIMI	50 parts

TOTAL	750 parts

Le président constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions.

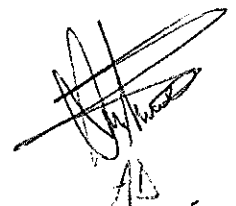
Le président met à la disposition des associés:

- un exemplaire des statuts,
- le bilan,
- le compte de résultat arrêté au 31 décembre 2023,
- l'annexe,
- le rapport de la gérance sur l'exercice clos à cette date,
- le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'assemblée.

Puis il rappelle que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice, le compte de résultat, les différentes annexes, le bilan ainsi que le texte des résolutions proposées, ont été adressées aux associés, plus de quinze jours francs avant la date de l'assemblée et que, pendant ce même délai de quinze jours francs précédant l'assemblée, ces mêmes documents et l'inventaire ont été tenus à leur disposition au siège social.

Sur sa demande, l'assemblée lui donne acte de sa déclaration.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:



AD

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice social clos le 31 décembre 2023, ainsi que sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce intervenues ou renouvelées au cours de l'exercice.
- Examen et approbation des comptes et du bilan dudit exercice.
- Quitus à la gérance.
- Affectation des résultats.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2023, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 87 329€.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale donne quitus à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de la façon suivante:

- report à nouveau 87 629€

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, approuve lesdites conventions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12 heures.

DE TOUT CE QUE DESSUS il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par la gérance et les associés présents.



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **625 185** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **623 478** euros et un total **charges** de **536 149** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **87 329** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.